

Soutien aux manifestations scientifiques

Calendrier

Session 1 : manifestations du 1er août au 31 décembre de l'année N
Date limite de dépôt des candidatures 31 mai de l'année N

Session 2 : manifestations du 1er janvier au 31 juillet de l'année N
Date limite de dépôt des candidatures 15 novembre de l'année N-1

1. Contexte et Objectifs

Dans le cadre de sa mission d'information sur les avancées de la recherche en cancérologie, la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer attache une importance à la diffusion des connaissances au sein de la communauté scientifique pour la formation des chercheurs et des cliniciens. En vue de renforcer ses actions d'information à destination de ces publics, la Fondation ARC a décidé de soutenir financièrement des manifestations scientifiques.

Le thème de ces manifestations doit être dédiée à la recherche en cancérologie et peut relever de tous les domaines et disciplines participant à la lutte contre le cancer, depuis la recherche fondamentale et translationnelle jusqu'à la recherche clinique, incluant l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales. La priorité sera donnée aux manifestations dont les thématiques seront les plus proches de la stratégie scientifique de la Fondation ARC.

2. Caractéristiques de la demande de soutien

Conditions générales

La demande doit être présentée par un des coordinateurs principaux. Ce coordinateur doit être rattaché à une structure de recherche publique française. La manifestation doit se dérouler en France et être ouverte à l'ensemble de la communauté scientifique. Elle doit être sans but lucratif ; les sommes dégagées des éventuels frais d'inscriptions et des financements externes demandés doivent être uniquement destinés à couvrir les frais d'organisation de l'événement.

La subvention sollicitée auprès de la Fondation ARC ne doit pas excéder 5 000 €. Cette subvention doit être destinée à financer des frais de fonctionnement, à l'exclusion de frais de personnel permanent.

Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les demandes doivent satisfaire aux critères suivants :

- le thème de l'événement doit être en lien avec la recherche sur le cancer ;
- l'événement doit se dérouler en France ;
- l'événement doit disposer d'un comité d'organisation clairement défini ;
- au moins un des coordinateurs principaux de l'événement doit être rattaché à une structure de recherche publique française ;
- les inscriptions à l'événement doivent être ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique (chercheurs, cliniciens, étudiants) ;
- le porteur de la demande de soutien, qui doit être rattaché à un organisme de recherche public, ne peut déposer qu'une seule demande par manifestation et par session ;
- la demande de soutien doit être déposée au moins 3 mois avant la date de l'événement.

Ne sont pas éligibles, les réunions de travail de type « workshop », les écoles ou université d'été ainsi que les réunions de prestiges telles que les repas de gala.

3. Sélection des manifestations

Procédure de sélection

Les dossiers reçus dans les délais fixés ci-dessus et satisfaisants les critères d'éligibilité seront examinés par un comité interne de la Fondation ARC. Ce comité sera composé du Directeur Scientifique, du Directeur de la Communication, des Responsables des Pôles de la Direction Scientifique, des Chargés de Communication Scientifique, du Chargé de la Rédaction Médicale et Scientifique.

Le comité réalisera un classement de l'ensemble des dossiers éligibles selon des critères précis et attribuera des subventions en fonction de l'enveloppe budgétaire décidée par le Conseil d'Administration de la Fondation ARC.

Toute demande de soutien est examinée en respectant l'accord de confidentialité et la procédure de conflit d'intérêts établis par la Fondation ARC. En cas de risque de conflit d'intérêts, le ou les membres du jury concerné(s) a l'interdiction de participer à l'expertise du dossier ainsi qu'à la décision finale.

À l'issue de la sélection, un courrier de notification est envoyé à l'ensemble des candidats. Dans le cas d'un avis favorable, ce courrier mentionne le montant de la subvention accordée.

Critères de sélection

La sélection des dossiers est fondée sur les critères suivants :

- respect des critères d'éligibilité énoncés ci-dessus ;
- objectifs de l'événement ;
- pertinence du thème de l'événement vis-à-vis de la recherche sur le cancer et de la stratégie scientifiques de la Fondation ARC ;
- qualité scientifique du programme jugée sur l'originalité des thèmes abordés et la qualité des orateurs ;
- envergure nationale et/ou internationale de l'événement ;
- nombre et profil des participants attendus ;
- cohérence de la demande financière (budget prévisionnel, montant de la subvention demandée, autres organismes sollicités pour une aide financière) ;
- visibilité attendue pour la Fondation ARC.

4. Conditions d'application

Modalités de versement de la subvention

L'aide financière accordée est versée à l'organisme gestionnaire mentionné dans la demande par virement bancaire. Ce transfert est précédé de la mise en place d'une convention reprenant les termes du partenariat entre la Fondation ARC et cet organisme.

Ce dernier s'engage à transmettre à la Fondation ARC un compte rendu financier reprenant l'ensemble des dépenses et recettes réelles, au plus tard deux mois après la date de l'événement.

La Fondation ARC pourra demander la restitution de tout ou partie de la subvention accordée en cas d'absence du bilan financier, ou si celui-ci fait apparaître que le montant des dépenses est inférieur aux recettes, ou de manière générale, en cas de non-respect des conditions d'utilisation de la subvention définies dans le présent document ou dans la convention de partenariat.

Modalités de parrainage et d'utilisation de la subvention

L'organisme organisateur bénéficiaire de l'aide financière s'engage à respecter les termes du partenariat mentionnés dans la convention de partenariat.

La participation financière devra directement être dédiée à la manifestation et en aucun cas au frais généraux de la structure.

Ce partenariat pourra inclure les modalités suivantes :

- Le soutien de la Fondation ARC à l'événement devra être clairement affiché sur tous les supports de communication produits dans le cadre de l'événement. A cet effet, le logotype de la Fondation ARC pourra être utilisé en veillant au respect de sa charte graphique. En contrepartie, la Fondation ARC s'engage à annoncer ou à faire mention de l'événement par ses différents moyens de communication papier ou numérique.
- La participation d'un représentant de la Fondation ARC au comité d'organisation.
- La prise de parole d'un représentant de la Fondation ARC lors de la manifestation.
- L'insertion de documents de la Fondation ARC dans la pochette des participants.
- La mise à disposition d'un stand.

L'organisme bénéficiaire de la subvention s'engage à transmettre à la Direction Scientifique de la Fondation ARC, au plus tard deux mois après la date de l'événement, tous les documents qui auront été produits pour et à l'issue de l'événement (recueil des résumés, synthèse et/ou verbatim, captations vidéos, diaporamas des orateurs ayant donné leur accord pour diffusion...). La Fondation ARC pourra utiliser ces documents pour une exploitation sur ses différents supports de communication.

5. Modalités de soumission des demandes

Toute demande de soutien d'un événement scientifique doit faire l'objet d'un dépôt de dossier de candidature. Ce dossier est téléchargeable sur le site de la Fondation ARC dédié à la communauté scientifique à la rubrique Financements : www.recherche-cancer.net/financements/soutien-de-manifestations-scientifiques

Les demandes doivent être transmises à la Fondation ARC au plus tard :

- le 31 mai pour les événements prévus entre le 1er août et le 31 décembre de la même année ;
- Le 15 novembre de l'année N-1 pour les événements prévus entre le 1er janvier au 31 juillet de l'année N.

Le dossier de candidature dûment complété et signé, le programme prévisionnel, le budget prévisionnel et le RIB de l'organisme gestionnaire doivent être envoyés à la Fondation ARC par voie électronique à recherche@fondation-arc.org et par voie postale à l'adresse suivante :

Fondation ARC pour la recherche sur le cancer
Direction Scientifique
9 rue Guy Môquet
BP 90003
94803 VILLEJUIF CEDEX

Toute(s) évolution(s) de la demande (mise à jour du programme, nouvelle(s) aide(s) financière(s) ...) survenant après la soumission du dossier doit (doivent) être communiquée(s) à la Fondation ARC par email à l'adresse recherche@fondation-arc.org.